

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 2 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le deux juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mlle Julie AURIOL, Mme Angéla SOUFFRON, M. Pierre TEYSSANDIER, M. David NICOLAS, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Gilles GUITARD, M. Tim TRAINS.

Étaient absents : M. Yves RIGAL, M. Olivier BROSSARD.

Procurations : M. Yves RIGAL en faveur de Mme Isabelle LAGARDE, M. Olivier BROSSARD en faveur de M. Tim TRAINS.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-022 : Rapport sur l'eau et sur l'assainissement.

Monsieur TIM TRAINS étant arrivé à 20 heures n'a pas pu prendre part à ce vote.

Le Maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement (*établi en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675*)

Ce rapport, qui concerne l'exercice 2014, ne soulève ni observation ni réserve.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-023 : Demande de subvention : local infirmières.

Afin d'assurer un maillage cohérent du territoire et d'offrir à la population des services de qualité, le Maire indique à l'Assemblée que Tulle Agglo met en place des fonds de concours relatifs à des équipements supra communaux, des équipements qui rayonnent au-delà de la commune gestionnaire, sans pour autant concerner l'ensemble du territoire.

Tulle Agglo interviendra au profit d'investissements réalisés sur des équipements communaux, en priorité nouveau, en lien avec les compétences de l'Agglo, et dont l'usage est "supra-communal".

Le projet de construction d'une maison médicale semblant correspondre aux critères d'attribution, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire de présenter ce projet à Tulle Agglo, et donne tous pouvoirs au maire pour le montage et le dépôt du dossier.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-024 : Création d'un city stade.

Le Maire indique à l'assemblée que Tulle Agglo a décidé la création de six terrains multisports de proximité (TMP) sur le territoire de Tulle Agglo.

Le TMP est un lieu public, d'accès libre, non surveillé, permettant la pratique non réglementaire de différentes activités sportives. L'implantation répond à plusieurs objectifs :

- permettre un équilibre territorial des équipements sportifs du territoire
- permettre la mixité sociale en disposant les équipements en centre bourg
- disposer, à proximité immédiate des établissements scolaires, d'une offre permettant la pratique du sport
- permettre le développement des temps d'activités périscolaires
- d'offrir une activité en dehors du temps scolaire

Les TMP seront construits sur des terrains communaux, situés à toute proximité des écoles.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal adhère, à l'unanimité, au projet de construction de TMP, et sollicite Tulle Agglo en vue de la transformation du plateau d'évolution existant, devenu obsolète, en city stade.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-025 : Agenda d'accessibilité Ad'Ap : validation par le Conseil Municipal.

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité après le 1er janvier 2015.

L'agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de le financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la préfecture.

La commune de Lagarde-Enval s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments.

La commune de Lagarde-Enval a donc élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée pour se mettre en conformité et ouvrir l'ensemble de ses locaux à tous.

Cet agenda comporte un descriptif du bâtiment, l'agenda des travaux et leur financement et doit être validé par le Conseil Municipal.

Ouïe l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité ses locaux tel que présenté par Monsieur le Maire

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-026 : Acquisition Parcelle section BI 434.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Jacquemin de céder à la commune la parcelle BI 434 d'une superficie de 52 m² au prix de 1 € le m² soit 52 €. Cette parcelle se situe en bordure d'un chemin communal étroit situé entre la maison de Madame Bouyge et la maison de Monsieur Jacquemin (anciennement Soleilhavoux). Considérant l'intérêt que pourrait présenter pour la commune cette acquisition,

Ouïe l'exposé,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, le conseil Municipal :

→ accepte l'acquisition de la parcelle BI 434 au prix de un euro le m² soit 52 €

→ autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-027 : Acquisition Chemin Mestre.

Le Maire informe de la proposition de Monsieur Serge Mestre de céder, à la commune, pour la somme de 50 €, les parcelles :

- BI 259 d'une superficie de 112 m²
- BI 284 d'une superficie de 156 m²

Considérant l'intérêt que pourrait présenter pour la commune ces acquisitions,

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et deux abstentions accepte d'acquérir les parcelles BI 259 et BI 284 respectivement de 112 m² et de 156 m² pour la somme de 50 €.

Il autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces parcelles.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-028 : Subvention exceptionnelle au club de Football et à l'Association la Souris Verte.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi de demandes de subventions exceptionnelles de la part :

- De l'association la Souris Verte pour le remboursement d'un stage relatif à l'exploitation de la licence IV appartenant à la commune et mise à disposition de la Souris Verte pour un montant de 708 €
- Du Club de football pour l'achat de matériel pour un montant de 400 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de :

- 708 € à l'association La Souris Verte pour le remboursement du stage relatif à la licence IV communale mise à disposition de cette dernière.
- 400 € au club de Foot pour l'achat de matériel

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'article 6574 « Crédits divers »

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-029 : Augmentations de crédits : budget principal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fêtes et cérémonies	6232	1 745.00		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6718	96.00		
Libéralités reçues			7713	1 745.00
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7718	96.00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1 841.00		1841.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-030 : Virements de crédits : budget principal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Energie - Electricité	60612	533.00	6574	533.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		533.00		533.00
OP : AQUISITION TERRAINS Terrains nus			2111	1 150.00 1 150.00
OP : TRAVAUX DIVERS BATS Immo.corporelles en cours - constructions	2184	1 150.00 1 150.00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 150.00		1 150.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-031 : Dons pour la fête votive du 15 Août.

Le Maire présente la liste des sponsors ayant fait des dons pour la fête votive du 15 août 2015 :

- BENARD Marie Claire 30 €
- A.M.S.A.V 150 €
- BARON Serge 50 €
- SARL RIBAT 100 €
- GARAGE MAZOUNIE 40 €
- LAVAL Jean-Jacques 50 €
- MESTRE Claudine (Auberge de Pays) 50 €
- MACHEMY Claude 80 €
- EURL FARGE 30 €
- SARL PAUZET VIANDES 50 €
- LASCAZE Mathieu 50 €
- PIREYRE Christian 50 €
- EUROVIA 75 €
- SARL AUX DELICES DE MATHOU 50 €
- COIFFURE MARIE-PIERRE 50 €
- POZANSKI Karine 80 €
- SARL VAUR ET FILS 30 €
- MIQUEL Ludovic 50 €
- SARL CARROSSERIE PIERRICK VAUR 50 €
- MONTINTIN Karine 30 €
- FRED MENUISERIE 100 €
- EURL FARGE OLIVIER 60 €
- GORCE PIERRE "L'ETAPE" 50 €
- FRANS BONHOMME (Mr Naboulet) 50 €
- PISCICULTURE AUBAZINE 30 €
- GAM VERT ARGENTAT 60 €
- POMPIER Jean-Philippe 100 €
- PROELEC 19 (Julien LAFORGE) 100 €
- POUGET Maurice 50 €

TOTAL..... 1 745 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la liste et le montant des dons présentés par le Maire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-032 : Demande d'abonnement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de raccordement au réseau de distribution d'eau potable et pose de bornes déposée par :

- Monsieur GACHER pour la rénovation d'une maison d'habitation.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-033 : Changement de tarifs cantine et garderie.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la cantine n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années et qu'il devient nécessaire de les augmenter.

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter de la rentrée 2015-2016 comme suit :

CANTINE ET GARDERIE	
Repas enfants	2,20 €
Repas enseignants	6,00 € (pas de changement)

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-034 : Demande de subvention : travaux voirie.

La Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut bénéficier de la part du Conseil Départemental du dispositif « dotation voirie 2014/2019 », auquel peut s'ajouter un plan de soutien 2015.

Il présente le devis de l'entreprise Eurovia pour la réfection de la voirie de la Vaysse, 12 247,50 € H.T. ainsi que pour la réfection des parkings au droit du bâtiment du Gardillou pour 4 535,60 € H.T. **soit un total de 16 783,10 euros H.T.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

→ Accepte la proposition du Maire

→ Adopte le plan de financement suivant :

- Montant total H.T. 16 783,10 € soit 20 139,72 € TTC
- Montant subvention départementale 40 % 6 713,24 €
- Autofinancement communal 13 426,48 €

→ Sollicite le Conseil Départemental

En fin de séance le maire informe le conseil municipal :

- Que les travaux relatifs au chalet de l'étang s'effectueront à l'aide d'un marché à procédures adaptées.
- Qu'il a été destinataire d'un devis de l'entreprise Farge relatif à l'entretien du bourg et qu'il laisse le soin à la commission des travaux de l'étudier avant le prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30 La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Ringebach Daniel

